

LISTE DES DELIBERATIONS de la réunion du Conseil Municipal du 6 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie GROLEAU.

Date de convocation : 31 Mai 2023

PRÉSENTS : GROLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, TETRAULT Maryse, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel

EXCUSÉE : ROBERT Carine

Secrétaire de séance : FORTIN Christophe

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 6 Juin 2023, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Christophe FORTIN,
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Mai 2023

Aménagement du territoire :

1. Programme départemental « Eco Pass – Propriétaire en Vendée » :

➤ Modification de la délibération du 10 Mars 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- de mettre en œuvre l'aide financière « Eco-PASS » qui vise à soutenir les opérations de primo-acquisition à la propriété dans le cadre d'achats suivis de travaux d'amélioration énergétique,
- de retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- que l'aide accordée par la mairie sera par ménage bénéficiaire de 1 500 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - ✓ avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - ✓ offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - ✓ attestation de propriété délivrée par le notaire,
 - ✓ factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-10.03-05a en date du 10 Mars 2016.

2. Etude de zonage d'assainissement

➤ Révision du zonage communal

➤ Demande de subvention auprès du département de la Vendée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De procéder à l'étude de faisabilité complète de l'assainissement collectif Eaux usées sur Féole,
- De procéder à la révision du zonage d'assainissement communal,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental.

3. Aménagement de Sentiers pédestres

➤ Conventions de passage à passer avec certains propriétaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De passer des conventions de passage entre les propriétaires des parcelles traversées et la commune de la Réorthe, dans le cadre de l'aménagement de sentiers,

- De valider le projet de convention présenté tel qu'il figure en annexe de la délibération,
- De donner l'autorisation à Madame le Maire de signer ces conventions au fur et à mesure des besoins.

4. Travaux de renforcement des réseaux – L'Aubraie :

- Convention relative aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV

Cette délibération est reportée ultérieurement

5. Audit énergétique pour le bâtiment de la Mairie :

- Convention relative aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- de passer une convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un audit énergétique du bâtiment de la Mairie, situé 18 Rue du Lay, dont le reste à charge s'élève pour la collectivité à 402 € TTC,
- de donner l'autorisation à Madame le Maire pour signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Affaires financières :

6. Demande de subvention complémentaire auprès du Département de la Vendée au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De valider le projet de sécurisation de l'entrée nord de la traversée de Féole,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre des amendes de police,
- de donner l'autorisation à Madame le Maire pour entreprendre les démarches et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour consulter les établissements bancaires et négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir.

8. Projet de bail à ferme avec un agriculteur sur les terres du Vallon de la Charbonnière

Il s'agit d'une décision du Maire dans le cadre des délégations accordées. Cette décision sera prise dès que la parcelle en question sera clôturée. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Affaires diverses :

9. Jury d'assise 2024 : tirage au sort des jurés

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder publiquement au tirage au sort des personnes qui pourront être appelées ultérieurement à siéger au jury d'assises en qualité de jurés,

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une personne pour la présenter sur la liste éventuelle des jurés. Le tirage au sort désigne :

- ✓ Monsieur Jean GERBAUD né le 14/06/1939

comme membre possible sur la liste des jurés.

10. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion et/ou révision de louages de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, les indemnités de sinistres afférents aux différents contrats d'assurances en cours et la délivrance de concessions dans le cimetière.

Fait à la Réorthe, le 13 Juin 2023
Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

